

Infirmiers/-ières – Des responsabilités toujours plus étendues qui doivent être reconnues !

Au cours des dernières années, la profession d'infirmier/-ière a beaucoup évolué avec le Bachelor en soins infirmiers, et l'introduction la nouvelle formation CFC des assistant-e-s en soins et en santé communautaire (ASSC). La conséquence de cette évolution est la quantité de patient-e-s sous la responsabilité de l'infirmier/-ière. Il y a 20 ans, il y avait une infirmière pour 4 patient-e-s. Aujourd'hui, nous nous occupons de 8 à 11 patient-e-s et avons la responsabilité des actes effectués par notre collègue ASSC. De plus, nous devons assurer la formation des étudiant-e-s. Eh oui, nous ne sommes que 2 diplômé-e-s pour garantir les soins de ces 11 patient-e-s, souvent de plus en plus âgé-e-s dans certains services (médecine, gériatrie...). Bref, nos responsabilités ont fortement augmenté, aussi bien dans la gestion du service que par rapport aux décisions à prendre concernant les patient-e-s. Cette évolution a engendré une augmentation de la charge de travail, a donné des nouvelles tâches de management et d'organisation d'équipes.

Tout au long de la journée, les infirmiers/-ières prennent des décisions concernant les soins effectués auprès leurs patient-e-s. Nous orientons les collègues sous notre responsabilité ainsi que les médecins. Car, oui, les médecins assistant-e-s avec lequel-le-s nous travaillons n'ont pas la pratique de l'infirmier/-ère ni son expérience dans le service. Nous sommes capables de conseiller le médecin sur le type de médicaments à utiliser (exemple : Haldol qui est normalement utilisé pour calmer les troubles psychiatriques tels que la confusion, les hallucinations mais qui est également très utile en cas de nausées). Nous devons connaître les diagnostics de nos patient-e-s et comprendre les traitements associés. Il est donc de notre responsabilité de donner ou non un traitement (hypotension et donner un médicament antihypertenseur).

Beaucoup d'infirmiers/-ières témoignent de la charge mentale énorme qu'ils / elles ressentent dans leur service, parce que les rythmes de travail se sont fortement accélérés et qu'il faut souvent jongler et improviser avec les diverses tâches en cours.

Avec les modifications dans l'organisation hospitalière auxquelles le personnel infirmier a été confronté au cours des dernières années, les horaires sont connus à court terme – voire à très court terme ! – avec parfois une communication des plannings moins de 2 semaines avant le début du mois suivant. Par ailleurs, les plannings sont remodelés le plus souvent plusieurs fois par mois, pour plusieurs raisons : manque de personnel, salarié-e-s malades ou absent-e-s etc. A cela, il faut encore ajouter les horaires de jour, de nuit, sur 12h et aucun jour de congé fixe.

On le voit, la profession d'infirmière a beaucoup évoluée... Cependant, la classe salariale, elle, est restée la même et n'atteint pas l'équivalence du niveau Bachelor qui nous est pourtant demandé.